

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 Mars 2010 à 18h 30 pour délibérer sur les questions suivantes :

### Compte Administratif 2009 –Budget principal

Sous la Présidence du doyen d'âge, le compte administratif 2009 est adopté de la façon suivante :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 669.165,84 € et les recettes à 906.387,65€ ce qui dégage un excédent de 237.221,81 €.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 200.149,36 € auxquelles s'ajoute le déficit reporté de 71.491,50 €, soit un total de 271.640,86 € ; les recettes se sont élevées à 333.791,81 €, ce qui se traduit par un excédent de 62.150,95 €.

Quant aux restes à réaliser, ils représentent un déficit de 202.630 €.

Ces chiffres sont en parfaite concordance avec ceux de M. le receveur, son compte de gestion est également adopté.

### Compte Administratif du budget annexe « ZAC LE NERVAL »

Sous la présidence du doyen d'âge, le compte administratif 2009 est adopté à raison de 14 voix Pour et 1 abstention, de la façon suivante :

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 684.519,41 € auxquelles s'ajoute le déficit reporté de 6.643,06 €, soit un total de 691.162,47 €. Les recettes sont de 691.013,01 €. La section de fonctionnement présente donc par un déficit de 149,46 €.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 513.646,55 € et les recettes à 149.622,86 € auxquelles il y a lieu d'ajouter l'excédent reporté de 350.377,14 €, soit un total de 500.000 €. La section présente donc un déficit de 13.646,55 €. Ces chiffres sont en concordance avec ceux de M. le Receveur, son compte de gestion est également adopté.

### Affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement 2009 (237.221,81 €)est affecté de la façon suivante : 207.221,81 € au compte 1068 en recettes d'investissement ; le solde(30.000 €) reste en fonctionnement.

### Vote du Taux des Taxes Locales 2010

Les taux suivants sont adoptés : Taxe d'Habitation 16,01; Foncier Bâti 26,40 ; Foncier Non Bâti 43,48.

### Subventions aux associations

Un montant de 16.000 € est inscrit au budget pour les subventions attribuées aux associations locales.

### Budget Primitif 2010

En Fonctionnement, la section s'équilibre à 882.000 €

Les dépenses comprennent :

Chapitre 011 charges à caractère général :	223.800 €
Chapitre 012 charges du personnel	374.000 €
Chapitre 014 atténuation de produits	40.000 €
Chapitre 022 dépenses imprévues	13.150 €
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	99.000 €

Chapitre 66 charges financières	11.200 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	850 €
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	120.000 €

Les recettes comprennent :

Chapitre 002 excédent reporté	30.000 €
Chapitre 013 atténuation de charges	3.000 €
Chapitre 70 produits des services	32.000 €
Chapitre 73 impôts et taxes	549.500 €
Chapitre 74 dotations et participations	267.500 €

En Investissement, compte tenu des restes à réaliser, la section s'équilibre à la somme de 886.000 €

Les dépenses comprennent :

Chapitre 16 remboursement d'emprunts	38.000 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	55.910 €
Chapitre 23 immobilisations en cours	792.090 €

Les recettes comprennent :

Chapitre 001 excédent reporté	62.149 €
Chapitre 10 dotations et fonds divers	294.851 €
Chapitre 13 subventions	315.000 €
Chapitre 16 emprunts	94.000 €
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement	120.000 €

Le Budget Primitif 2010 est adopté à l'unanimité.

#### Budget Primitif annexe ZAC LE NERVAL

La section de fonctionnement est ouverte pour 1.218.849 € ;

Les dépenses comprennent

Chapitre 002 déficit reporté	150 €
Chapitre 011 charges à caractère général	1.159.199 €
Chapitre 66 charges financières	30.000 €
Chapitre 043 opérations d'ordre	29.500 €

Les recettes comprennent :

Chapitre 77 produits exceptionnels	650 €
Chapitre 042 opérations d'ordre, de section à section	1.188.699 €
Chapitre 043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section	29.500 €

La section d'investissement s'équilibre à 1.202.346 €

Les dépenses comprennent

Chapitre 001 déficit reporté	13.647 €
Chapitre 040 opérations d'ordre de section à section	1.188.699 €

Les recettes comprennent

Chapitre 16 emprunts	1.202.346 €
----------------------	-------------

Le budget ainsi présenté est adopté à raison de 14 voix Pour et 1 Abstention

Travaux d'effacement de réseaux Rue de la Randouerie( de la rue St Michel à l'escalier de la rue des Merisiers) et Rue St Michel (de la rue du Gros Denier et la rue des Hermines)

Le plan de financement pour les travaux d'effacement de réseaux est approuvé. La participation de la commune sera de 9.440 € pour la Randouerie et de 61.020 € pour la Rue St Michel.

Frais de scolarité – Modification de la délibération du 6 Novembre 2009

Sur observation de M. le Receveur, la délibération du 6 Novembre 2009 est modifiée afin de préciser que les dispositions s'appliquent aux élèves de Fontenay qui sont scolarisés ailleurs comme aux enfants des communes voisines scolarisés à Fontenay.

Destruction des nids d'insectes : prise en charge par les bénéficiaires

Le Conseil Municipal décide de ne plus prendre en charge la destruction des nids d'insectes chez les particuliers, à l'exception des nids se trouvant à l'extérieur des propriétés en bordure des voies publiques. Ces dispositions entrent en vigueur au 01 Mai 2010, étant précisé que les foyers aux revenus modestes pourront solliciter le CCAS pour se faire rembourser le coût de l'intervention.

Indemnité de gardiennage de l'église

En application des textes, le montant de l'indemnité est fixé à 118.96 € pour l'année 2010.

Tickets CESU – Prise en charge des frais par les bénéficiaires

Le Conseil décide de répercuter une partie des frais de traitement des chèques CESU auprès des bénéficiaires. Une somme de 1,55 € sera facturée par chèque déposé.

Intégration en Investissement

L'acquisition d'une échelle à coulisse et d'un « diable » est imputée en investissement pour récupérer la TVA.

Avis sur le projet de PLU de Montivilliers

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que les problèmes d'écoulement des eaux n'aggravent pas les risques de ruissellement ou d'inondations sur le territoire de la commune.

CODAH : Communication du BP 2010

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, la CODAH a transmis un exemplaire de son Budget Primitif 2010. Le Conseil Municipal en prend acte.

Travaux de voirie 2010 – Demande de subvention

M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du Département pour les travaux de voirie 2010 qui comprennent la réfection d'une partie de la chaussée du clos St Michel, la création d'un trottoir rue St Michel et la pose de bordure en pied de talus, Rue St Michel à la hauteur de la rue des Alouettes.

Information : La délibération du 3 Février 2010 portant sur la demande de subvention auprès du Département, pour la création d'une liaison routière nouvelle liée à la création de la ZAC LE NERVAL, est différée.